CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 25 juin 2024

Rapporteur: Sophie Rioult

QUESTION N°10:

Organisation du temps scolaire

Le décret du 24 janvier 2013 fixe la répartition de la semaine d'enseignement sur neuf demijournées.

Une dérogation du temps scolaire avait été accordée à la commune de Saint-Léonard en 2021, conformément à l'article D521-12, afin de répartir la semaine sur huit demi-journées avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Par courrier du 18 juin dernier, la Direction académique des services de l'Education nationale a souhaité que la collectivité délibère si elle souhaite demander le renouvellement de cette dérogation pour les trois prochaines années.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le maintien des horaires actuels du temps scolaire étant entendu que ces horaires satisfont tant l'équipe éducative que les parents d'élèves.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Adopté à finamenté.

Signature du maire

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne

27/06/2024

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des deliberations du Conseil Municipal de SAINT-LEONARD 76400 (Seine maritime)

Séance du mardi 25 juin 2024

Conseillers Municipaux:

En exercice:	19
Présents:	17
Excusés:	2
Absents:	0
Votants:	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Bernard HOGUET, Maire

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoints au maire* Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Malandain), Dany DEFONTAINE (pouvoir à Monsieur Lecointre).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Christopher Mauve* a été désigné pour remplir ces fonctions.